



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élargissement

Question écrite n° 73836

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les nouvelles déclarations du chef du gouvernement espagnol en faveur de l'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne. L'Espagne, qui assure la présidence tournante de l'Union européenne, a plaidé le 22 février 2010 pour une relance des négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE avec l'ouverture du "plus grand nombre de chapitres" thématiques de discussions en vue de son intégration. Le chef du gouvernement espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero, lors d'une rencontre avec son homologue turc, Recep Tayyip Erdogan, a déclaré : "L'Espagne est fermement partisane de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Nous avons toujours maintenu fermement cette position. C'est le cas aujourd'hui et ce le sera demain. La Turquie envisage l'ouverture de quatre chapitres. Nous verrons jusqu'où nous pourrions aller. Cela paraît un objectif compréhensible de la part de la Turquie". Depuis l'ouverture des pourparlers fin 2005, douze chapitres thématiques de négociations sur trente-cinq ont déjà été ouverts. Nicolas Sarkozy et les Français ne sont pas favorables à cette adhésion. Il souhaite, par conséquent, connaître l'avis du Gouvernement sur cette décision de M. Zapatero.

Texte de la réponse

Comme l'a rappelé très clairement et à plusieurs reprises le Président de la République, la France souhaite entretenir et enrichir sa relation bilatérale ancienne avec la Turquie ; elle est favorable au lien le plus fort entre la Turquie et l'Europe, mais elle n'est pas favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Cette position n'a pas varié. Dans ce cadre, l'intérêt bien compris de la Turquie comme de l'Europe est que le mouvement de rapprochement des normes turques vers les normes européennes se poursuive. Concrètement, cela signifie que nous sommes favorables à l'ouverture de nouveaux chapitres dans la négociation en cours, dès lors qu'ils sont compatibles avec notre vision du résultat final de la négociation. C'est le cas des chapitres ouverts au cours des trois dernières années, y compris les deux chapitres ouverts sous présidence française (« société de l'information » et « libre circulation des capitaux »), celui ouvert sous présidence tchèque (« fiscalité ») ou celui ouvert sous présidence suédoise (« environnement »). En outre, huit chapitres sont gelés par l'Union européenne (UE) depuis 2006 dans l'attente du respect par la Turquie de ses engagements au titre du protocole d'Ankara relatifs à Chypre. Lors du dernier conseil affaires générales des 7 et 8 décembre 2009, Chypre a annoncé officiellement qu'elle bloquerait, à titre unilatéral, l'ouverture de cinq chapitres additionnels, là encore à cause du non-respect par la Turquie de ses obligations au titre du protocole d'Ankara (les chapitres 2 « Libre circulation des travailleurs », 23 « Pouvoir judiciaire et droits fondamentaux », 24 « Justice, liberté et sécurité », 26 « Éducation et culture » et 31 « PESC/PESD »). Dans ce contexte, au-delà des chapitres faisant l'objet d'un gel ou d'un blocage de la part de l'UE ou d'un État membre, il reste quatre chapitres ne posant pas de difficultés politiques et susceptibles d'être ouverts, pour autant que la Turquie respecte les critères d'ouverture : les chapitres 5 « Marchés publics », 8 « Concurrence », 12 « Sécurité alimentaire » et 19 « Politique sociale et emploi ». À ce stade cependant, et malgré la volonté de la présidence espagnole, le degré de préparation des autorités turques sur chacun de ces quatre chapitres n'est pas encore suffisant pour une ouverture.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73836

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2525

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4213